

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Plan de relance du Département Mai 2020

+ de bénéficiaires
+ de travaux
+ de bonus



- Jusqu'à **2 800€**
pour vos travaux
de rénovation
écologique



- Jusqu'à **3 800€**
sous condition
de ressources

Bon pour mon budget, bon pour la planète !

Rendez-vous sur
primeecologis91.fr

Lun-mer-ven : 9h - 12h

0 800 730 991

Service & appel
gratuits

essonne.fr



Critères pour bénéficier de la Prime éco-logis 91 du Département

Cette nouvelle aide s'adresse à tous les Essonnais.

Pour en bénéficier, il faut :

- Être propriétaire occupant (y compris associé SCI, usufruitier...)
- Faire la demande en ligne (formulaire 1) avant tout démarrage des travaux
- Engager des travaux dans sa résidence principale située en Essonne et achevée depuis plus de deux ans
- Vouloir réaliser des travaux pour un montant minimum de 3000 € HT
 - Isolation de toiture, des murs ou des planchers bas
 - Remplacement des menuiseries (fenêtres, portes fenêtres, fenêtres de toiture, porte d'entrée, volets)
 - Eau chaude sanitaire/chauffage gaz
 - Énergies renouvelables : pompes à chaleur, solaire thermique, panneaux photovoltaïques, chauffage au bois
 - Dépose de la cuve à fioul
 - Appareils de régulation et de programmation du chauffage
 - Calorifugeage des installations
 - Ventilation (VMC simple flux, double flux, puit provençal...)
 - Dispositifs de récupération des eaux pluviales
- Faire obligatoirement appel à une entreprise RGE* pour la réalisation des travaux (pose des matériels et équipements)
la fourniture des matériels et équipements peut être établie par des entreprises non RGE, sous réserve que leur pose soit assurée par une entreprise RGE
 - Reconnu garant de l'environnement
- 2^e demande complémentaire possible en 2020 ou 2021 dans la limite du montant maximum de la Prime éco-logis 91 soit 1800 €* maximum, hors bonus
 - *sauf remplacement des menuiseries : maximum de 900 €

Pour aller plus loin et faire sa demande en ligne :

primeecologis91.fr

La Prime éco-logis 91 s'élève à 30 % du montant hors taxe des travaux (fourniture et main d'œuvre)

pour un minimum de 3 000 € et un maximum de 6 000 € HT, soit une prime pouvant aller jusqu'à **1 800 €**.



À cela, s'ajoutent 3 bonus cumulables (soit jusqu'à 2000 € par ménage et logement) :

- Bonus écologique de **500 €** pour l'usage d'isolants biosourcés ou recyclés, la végétalisation de la toiture après son isolation, l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable (pompe à chaleur, chauffage au bois, panneaux solaires, volets avec motorisation solaire)
- Bonus « suppression du fioul » de **500 €** si remplacement d'une chaudière fioul par un autre mode de chauffage éligible (gaz, pompe à chaleur, chauffage solaire ou bois) et/ou dépose d'une cuve à fioul
- Bonus « précarité énergétique » de **500 €** ou **1000 €** pour les ménages aux ressources modestes* ou très modestes* (*plafonds de ressources Anah).

Si vous choisissez de **remplacer uniquement vos menuiseries** (fenêtres, portes fenêtres, portes d'entrée, volets), la Prime éco-logis 91 est forfaitaire : **900 €** à condition d'engager un minimum de 3 000 € HT de travaux.

Pour info : est éligible le remplacement des fenêtres déjà en double vitrage...

Soit une aide départementale comprise entre 900€ et 3 800€ en incluant tous les bonus écologiques



Lun-mer-ven : 9h-12h

0 800 730 991

Service & appel gratuits